

# Conseil d'école – Compte-rendu

13/11/2018

2 heures (de 18h15 à 20h15)

*Salle de motricité de l'accueil de loisir – 2<sup>ème</sup> étage*

---

Réunion demandée par :	<b>L'institution</b>	Type de réunion :	<b>Conseil (n°1)</b>
Président :	<b>Le directeur</b>	Secrétaires :	<b>Mme Zedek et Mme Saouré</b>
Participants :	<b>Le maire de la commune (excusée) L'IEN de la circonscription (excusé) L'adjoint au maire à l'éducation Le directeur du Service Enseignement L'équipe pédagogique de l'école Les parents élus (et/ou leurs suppléants) Le DDEN (excusé)</b>		

---

## Introduction

En introduction est énoncé le fonctionnement du conseil d'école :

- Le temps est limité à 2 heures pour le conseil, il ne sera pas dépassé, les sujets qui ne seront pas abordés le seront lors du prochain conseil
- Un compte-rendu du conseil sera écrit et transmis à tous ses membres, affiché pour consultation, disponible sur le blog de l'école.

Secrétaires de séance : Mme Zedek pour la PEEP, Mme Saouré pour l'équipe enseignante.

Les votes se font à main levée.

## Rôle et règlement du conseil d'école

Est rappelé le rôle du CE qui a pour vocation première d'assurer un dialogue entre enseignants et parents d'élèves et ce dans une dimension collective, les cas particuliers ou personnels devant être exclus.

Le Conseil d'école :

- vote le règlement intérieur de l'école.
- établit le projet d'organisation de la semaine scolaire, conformément à l'article 10 du décret n° 90-788 du 6 septembre 1990.
- donne tout avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école.

Pour rappel, le conseil des maîtres reste souverain en terme de décisions.

## Le règlement intérieur de l'école

Proposition de modification du RI prenant en compte l'installation aux Bergères est faite par le directeur.

*La proposition est acceptée sous réserve d'ajouter :*

1. Règlement intérieur **de l'école des Bergères**
2. Paragraphe « Responsabilités » : les objets dangereux, **l'argent** et les téléphones portables sont formellement prohibés.

*de modifier :*

1. Paragraphe « Fréquentation » : Les sortie à 17h sont interdites par **Les sorties après la fermeture des portes sont interdites.**

## Informations sur l'école

- Présentation des locaux accessibles (Installations et matériels)

### Locaux

L'école des Bergères compte 7 niveaux : seuls les niveaux R, R+3, R+4 et R+5 sont entièrement accessibles. Quelques salles restent à meubler.

Le niveau R+2 (coté maternelle) est encore en travaux sauf pour le côté Accueil de Loisirs.

Le niveau R+1 (maternelle) est en travaux, non accessible.

Le niveau R est presque finalisé (reste la salle de réfectoire maternelle à terminer)

Le niveau R-1 (gymnase), est en travaux, non accessible.

En plus des neuf salles de classe (R+3 et R+4), sont accessibles : une BCD (bibliothèque), une salle de musique, une salle d'arts visuels, un atelier cuisine, un (futur) studio numérique (webradio et webTV), une salle des maîtres.

### Matériels

Toutes les classes sont équipées d'un vidéoprojecteur interactif (VPI), deux ordinateurs de fond de classe et un chariot d'iPads.

6 playpods (à installer dans le gymnase).

D'autres matériels numériques sont à venir (robots, imprimante 3D... usages partagés avec l'ADL)

- Nouvelle équipe (personnels EN et territoriaux, intervenants extérieurs)

### Education nationale

Une équipe enseignante qui reste relativement stable : deux nominations à titre définitif (Mme Brécy et M. Gueguen), 2 nominations à titre provisoire (Mme Langlade et Mme L'Huilier).

Il n'y a plus d'aide administrative pour le directeur depuis la rentrée malgré une charge administrative croissante.

2 AVS sur l'école, pour trois élèves.

En circonscription, M. Simonet prend la suite de Mme Geneix au poste d'inspecteur de l'Education nationale, assisté de 2 conseillères pédagogiques.

Rased : 1 PSYEN + 1 Maître G sont en poste sur notre secteur.

Médecine scolaire : une infirmière scolaire sur un important secteur, pas de médecin scolaire nommé pour le moment.

### Personnel mairie

Une gardienne (Marie-Joëlle Polder) est attachée à l'école (7h-11h30 et 15h30-19h, remplacée entre 11h et 15h (par Francine Henriette), un homme de cour (Mohamed Ameri).

Une équipe extérieure s'occupe du ménage toute la journée: la société STEM.

Une bibliothécaire à temps plein : Christine Jouette.

Des intervenants sportifs pour toutes les classes et un intervenant musique (Sylvain Touzé) pour 5 classes (projet Batucada)

Une intervenante de langue pour deux classes (90 mn par semaine) : Mme ZIEM

Une locutrice native (45 mn par semaine) pour 3 classes de cycle 3 : Kathleen

**Périscolaire** : l'équipe reste stable sur les temps de garderie du matin et de pause méridienne, ainsi que l'accueil de loisir le soir.

Des activités sont proposées aux élèves sur le temps du midi : Anglais, Arts plastiques, Danse, Yoga.

L'étude est sous la responsabilité du directeur, surveillée par des enseignants de l'école ou des maternelles alentour.

- Statistiques de l'école

Effectifs par classes				
N° de classe	Classe	Filles	Garçons	Total
1	CPA	15	10	25
2	CPB	13	13	26
3	CPC-CE2B	12	11	23
4	CE1A	15	11	26
5	CE1B	14	12	26
6	CE2A	17	11	28
7	CE2B-CM1C	9	15	24
8	CM1A-CM2A	13	15	28
9	CM1B-CM2B	11	17	28
10	-	0	0	0
	<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>234</b>

- Programmes et évaluation des élèves

### Troisième année de mise en œuvre des programmes 2016.

Pour rappel, ces nouveaux programmes s'inscrivent dans un projet global, s'adressant à tous les élèves, plus attentif à la diversité de leurs rythmes d'acquisition. Ils sont conçus par cycles de trois ans afin de garantir l'acquisition du socle commun et de favoriser l'articulation école-collège en assurant une véritable progressivité des apprentissages depuis le cours préparatoire jusqu'au collège.

La continuité des apprentissages a été recherchée : les progressions sont conçues de manière à étaler dans le temps des trois cycles un travail approfondi sur les connaissances (leur structuration, leur assimilation, leur application dans des situations de complexité croissante). Cela ne signifie pas qu'une connaissance ne sera travaillée qu'une seule fois dans un seul cycle : le parcours d'apprentissage prévoit qu'une même notion sera étudiée à des moments différents dans des contextes et à des niveaux de difficultés différents. En effet, il faut du temps et de la pratique régulière pour fixer les apprentissages. C'est par des entraînements et des exercices fréquents (par exemple exercices de calcul mental, travaux d'écriture quotidiens) que l'on consolide les apprentissages.

### Evaluations CP et CE1

Les compétences en français et en mathématiques des élèves de CP et CE1 ont été évaluées dans le courant du mois de septembre puis le seront de nouveau lors d'un point d'étape en février pour les CP. Ainsi, chaque professeur dispose d'un bilan individuel pour chaque élève.

Des fiches ressources sont mises à disposition des enseignants pour adapter leurs pratiques pédagogiques en fonction des besoins des élèves.

### Sécurité et travaux

- Gestion des sorties, gestion des absences

Sont rappelées les horaires de l'école : 8h20 et 13h20 – ouverture du sas, 8h30 et 13h30 – fermeture du sas, sortie de l'école à 11h30 et 16h30, tous les jours. Les élèves sont accueillis dans les classes.

La classe se termine quand la cloche sonne (11h30 et 16h30) puis les élèves ont un temps nécessaire pour descendre les escaliers sans bousculades et se rendre à la porte de sortie.

Il est important que les familles préviennent l'école par téléphone ou mail en cas d'absence de leur enfant (durée et raison).

Un dispositif de prévention de l'absentéisme scolaire a été mis en place à la rentrée dernière et renforce l'accompagnement des familles dans le suivi de la scolarité de leur enfant.

En cas de retard le matin (après 9h), il convient d'appeler l'école pour inscrire l'enfant à la cantine (les chiffres sont envoyés en cuisine très tôt).

Les vêtements perdus ou oubliés sont récupérés chaque soir et stockés au niveau R, accessibles pour les parents dès le lendemain à 16h30. Il ne nous est pas possible, vue la taille des installations et du bâtiment et pour une question de sécurité, d'autoriser des élèves à remonter chercher leurs affaires oubliées, ni d'envoyer des agents dont ce n'est pas la mission.

- **Exercices incendie et PPMS**

**Un exercice incendie** a été effectué en début d'année. Plusieurs auront lieu tout au long de l'année afin d'habituer les élèves et les personnels aux évacuations d'urgence dans ce nouveaux bâtiment.

**PPMS** : le PPMS intrusion n'a pu s'effectuer dans les meilleures conditions du fait de l'absence de sonnerie sur l'école. Il doit être reporté.

Le PPMS tempête (confinement) doit se dérouler le 29 novembre prochain.

- **Règlement de la cour**

Un règlement de la cour va être instauré, signé par les élèves et les familles. Il est présenté au conseil d'école.

- **Autre**

La demande a été faite par les parents d'élèves de la PEEP de faire contrôler et retirer en une fois toutes les chaises neuves qui présentent des défauts de fabrication (un excédent de métal sur les rivets) qui ont déjà griffés des élèves. Le représentant de la mairie confirme que cela sera fait, sans donner de délai précis.

## **Projets 2018/2019**

- **Projets de classes avec nuitées**

Deux classes de l'école (les 2 CM1/CM2) partiront pour une classe sportive d'hiver à St Jeoire, du 18 au 29/01 avec le prestataire TOOTAZIMUT.

- **Autres projets en lien avec les programmes**

Restitutions des projets de classes en fin d'année : la forme est encore à travailler par l'équipe.

## **Relations parents-enseignants**

- **Site internet de l'école et blogs de classes**

Blog de l'école : nouvelle adresse <http://blog.ac-versailles.fr/lesbergeres>

Quelques blogs de classe existent et sont référencés sur le blog de l'école.

- **Coopérative scolaire**

Un premier appel a été effectué.

Le photographe est passé ce jour. Pour rappel, nous récupérons 30% de la vente des photos pour alimenter notre coopérative générale.

- **Réunions et manifestations prévues**

L'inauguration de l'école est prévue début janvier, à la livraison définitive de l'école.

## **Informations de dernières minutes**

- **Education à la sexualité**

La question est posée par les représentants PEEP des parents d'élèves sur l'éducation à la sexualité à l'école primaire.

En effet, depuis quelques semaines, de fausses informations circulent sur les réseaux sociaux au sujet de l'éducation à la sexualité.

Il s'agit de manipulations destinées à inquiéter les familles.

L'éducation à la sexualité existe dans la loi depuis 2001. L'Education nationale respecte la loi qui veut que trois séquences par an et par niveau soient organisées. Il est aujourd'hui nécessaire d'en préciser les objectifs et les modalités, notamment pour bien prendre en compte des enjeux comme la lutte contre l'accès des jeunes à la pornographie, le combat contre le harcèlement sexiste et sexuel ou l'égalité entre les filles et les garçons.

Une circulaire va être adressée dans les prochains jours à tous les chefs d'établissement et directeurs d'école pour cadrer l'éducation à la sexualité. Le ministre rencontrera les représentants des parents d'élève et les associations familiales sur cette question.

Si l'on souhaite s'attaquer aux racines du mal que sont les inégalités entre les sexes et les violences faites aux femmes, ce devrait être un sujet à aborder avec sérénité.

En matière d'égalité entre les sexes, l'école doit pleinement jouer son rôle : apprendre à respecter autrui complète les savoirs fondamentaux que sont la lecture, l'écriture et le calcul.

L'Education nationale agit, en la matière, dans le plus grand respect des consciences. Elle fait preuve d'une grande vigilance pour que les enseignements soient pleinement adaptés au niveau d'âge des enfants et respectent toutes les sensibilités.

Ainsi, à l'école élémentaire, il n'est pas question d'une éducation explicite à la sexualité, ou de transmettre des connaissances prématurées, mais d'insister sur les notions de respect d'autrui, de connaissance de son corps. L'enfance - et la pudeur propre à l'enfance - sont respectées.

- **Les locaux de l'école Petitot**

Les travaux de l'école Petitot doivent commencer mi-janvier 2019 pour une durée d'un an et demi.

- **Visite de l'école des Bergères**

Une visite sera organisée pour tous les parents de l'école lors de son inauguration.

Les parents d'élèves représentants PEEP souhaite pouvoir visiter l'école. Cette demande est acceptée, et proposée à l'issue du conseil d'école.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil d'école s'est arrêté à 20h15.

Puteaux, le 19/11/2018

Le Président  
*Ch. Droal*

Les secrétaires de séance  
*Mme Zedek, Mme Saouré*